

Compte-rendu réunion du conseil municipal du mardi 4 décembre 2018 à 19h 00

Convocation du 13 novembre 2018

Absent : Olivier Méhats

Absente excusée : Isabelle Simonneau

Secrétaire de séance : Béatrice Bortoluzzi

Il est fait part de l'occupation du loyer de la poste depuis le week-end du 17/18 novembre par un couple et deux enfants (collège et primaire).

Le **marché d'achat d'électricité** dont nous dépendons doit être renouvelé tous les trois ans. Le groupement de commande constitué des SDEE (Syndicat Départemental d'Energie Electrique) de la Gironde - Dordogne - Lot et Garonne - Pyrénées Atlantiques et Charente lancera à nouveau un appel d'offres pour la fourniture sur ces cinq départements ; fourniture en électricité basse tension.

Est évoqué au cours de la discussion le problème de pose des compteurs Linky étant entendu que le tribunal administratif a annulé les délibérations de plusieurs communes qui s'étaient positionnées contre ces implantations. L'annulation prononcée vient du fait que les communes affiliées à un SDEE ne sont plus décisionnaires; la décision étant transférée au SDEE.

Ce délibéré du tribunal administratif aurait été soumis pour avis du Conseil d'Etat dont nous ne connaissons pas à ce jour la réponse. A ce sujet une réunion d'information devrait être tenue courant 1^{er} trimestre 2019. Reste à en définir les modalités.

Quoiqu'il en soit, la commune ne possédant pas les moyens nécessaires (administratifs et techniques) pour assumer cette prestation d'achat d'électricité, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, demande que soit poursuivie notre adhésion à ce marché d'achat d'électricité.

La loi NOTRé fait apparaître, notamment, le caractère obligatoire des **compétences eau et/ou assainissement pour les communautés de communes** à compter du 1^{er} janvier 2020. Toutefois les communautés de communes qui n'exercent pas à ce jour ces compétences peuvent s'opposer à ce transfert obligatoire. Pour cela il est nécessaire qu'au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens.

La CDC ne souhaitant pas prendre cette compétence et d'autre part le syndicat eau et assainissement auquel nous avons été récemment rattachés nous donnant satisfaction, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, demande à ce que cette compétence eau et assainissement soit maintenue au Syndicat des Deux Rives.

Pour faire suite à plusieurs déclarations et constatations de **présence de fissures** sur plusieurs bâtiments à usage d'habitation notamment, le conseil municipal demande à ce que soit déclarée sinistrée la commune de Saint-Pierre

de Bat suite aux années de sécheresses successives et notamment celle de 2018.

Notre commune étant concernée par le **recensement de la population** en 2019, la personne retenue pour accomplir cette mission, Josiane Desaw, sera rétribuée à hauteur de 700 € net.

Il est fait part d'une **promotion de la secrétaire de mairie** au grade d'Agent d'Administration Principale de 1^{ère} catégorie. En conséquence est ouvert le poste relatif à cette promotion celui d'AAP de 2^{ème} catégorie n'ayant plus lieu d'être est de ce fait supprimé.

Les **vœux 2019 de la municipalité** se dérouleront le samedi 19 janvier à partir de 12h 00 à la salle polyvalente. La proposition faite par le traiteur Rousseau de Faleyras est retenue.

Concernant la **fourniture de gaz** pour la mairie - l'école - l'agence postale - et les deux loyers concernés une demande de proposition de prix sera faite auprès de la société Vitogaz dont le tarif nous paraît très inférieur à celui de notre fournisseur actuel.

Une étude de la **qualité de l'air de la classe** sera faite par un bureau d'étude spécialisé afin d'apporter une réponse neutre et précise aux problèmes évoqués par l'enseignante et une ou deux familles.

D'autre part Philippe Courdille fait part d'un avant-projet de **cuisine scolaire centrale** au niveau du RPI qui pourrait être à Gornac avec pour objectif principal, cuisiner des produits locaux et donc ne plus dépendre d'un traiteur. Les repas seraient portés dans les deux autres cantines (Mourens et Saint-Pierre de Bat) à l'aide d'un véhicule aménagé à cet effet.

Le conseil municipal **autorise le maire** à engager et mandater des dépenses d'investissement pour l'exercice 2019 et ce jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date. Toutefois ce montant ne peut dépasser 25% du montant budgétisé en 2018 moins le capital des emprunts soit :

$312\ 000 - 31\ 625,40 = 280\ 374,60\ € \times 25\% = 70\ 093,65\ €$ somme butoir

Les opérations concernées sont :

| | |
|------------------------|----------|
| - Loyer poste | 5 000 € |
| - Loyer presbytère | 5 000 € |
| - Loyer mairie | 5 000 € |
| - Cimetière | 25 000 € |
| - Salle polyvalent | 10 000 € |
| - Eglise | 10 000 € |
| - Matériel et mobilier | 2 000 € |

soit un montant total de 62 000 €. Délibération sera prise en ce sens.

Les devis suivants sont acceptés à l'unanimité des membres présents :

- CARDON plantations extension cimetière ; somme butoir 5 249,61 € ttc
- SUEZ pose compteur extension cimetière ; somme butoir 1 904,75 € ttc
- ETCHEBERRY isolation combles loyer ; somme butoir 1 160,50 € ttc

- LACOMBE dalle béton loyer la poste ; somme butoir 1 065,00 € ttc

Sur les deux devis relatifs à la mise aux normes des toilettes de la salle polyvalente un seul (Dubergey) a été actualisé à ce jour ; celui concernant la maçonnerie ne nous est toujours pas parvenu ce qui retarde la constitution du dossier DETR (subvention état).

La séance est levée 21h 20.